

**Compte rendu du rendez-vous du 28 avril 2010 avec  
Patrick Allal, Conseiller du Ministre de l'Éducation Nationale  
en charge des questions sociales**

Présents :

Pour le Ministère : Patrick Allal, Roger Chudeau, Directeur de l'encadrement

Pour le SIA : Claude Dietrich, Yves Peuziat, Robert Prospérini

Préalable :

MM. Allal et Chudeau font part de l'impression désastreuse du Ministre face aux interventions syndicales revendicatrices qui ont suivi la présentation de la réforme du Lycée aux Inspecteurs d'Académie lors de la réunion qui s'est tenue le 20 décembre 2009 à la Mutualité. R.Prospérini fait remarquer que le SIA a respecté ses engagements et s'en est tenu à des propos relatifs à l'objet de la réunion. Il regrette donc l'amalgame fait entre les deux syndicats qui sont intervenus devant le ministre et déplore de ne pas avoir été reçu par le Ministre depuis cette réunion comme l'engagement en avait été pris par le Cabinet.

**Masterisation - Formation des professeurs stagiaires**

Robert Prospérini rappelle que la formation des professeurs stagiaires a été l'objet d'une lettre ouverte au Ministre à la suite d'un courrier interne qui contenait des propositions restées sans réponse (le courrier de la Directrice de la DGRH ne pouvant en constituer une) et au regard de l'absence d'une audience qui aurait permis, bien avant aujourd'hui, d'évoquer les difficultés repérées sur le terrain.

Claude Dietrich présente la situation dans certaines académies où un service à temps plein est prévu dès la rentrée pour les fonctionnaires stagiaires. Ce service ne permettant pas aux professeurs stagiaires de rentrer dans le métier dans les conditions les plus favorables. Elle évoque les difficultés particulières des disciplines à horaire réduit (1h/semaine) tels l'Education musicale et les Arts plastiques et soumet une alternative de 15/18<sup>ème</sup>. L'exemple de l'Académie de Rouen fourni par Yves Peuziat (12/18<sup>ème</sup> jusqu'aux vacances de Toussaint, puis 18/18<sup>ème</sup> jusqu'aux vacances de Printemps, puis 12/18<sup>ème</sup> à nouveau pendant quatre semaine) présente un autre cas de figure.

La demande d'une harmonisation nationale, voire, pour le moins, d'un cadrage permettant en début d'année un service inférieur à 18h est exprimé.

P. Allal indique que le cadrage national est donné par la circulaire du 25 février 2010 adressée aux Recteurs. Le souhait du Ministre est de laisser toute autonomie aux Académies pour organiser la formation dans le cadre de ce texte. La formation étant la même pour tous, ses modalités prendront en compte les contraintes locales à l'échelle académique, à l'échelle des établissements mais également à l'échelle des disciplines. A ce titre P. Allal précise que les IA-IPR doivent prendre toutes leurs responsabilités auprès des Recteurs afin de les conseiller sur les choix les plus adaptés. Le SIA résume la situation en notant que les contraintes retenues sont finalement essentiellement organisationnelles mais peu attentives à la situation des élèves qui verront plusieurs professeurs sur une même année. P. Allal et R. Chudeau rappellent que cette situation n'est pas exceptionnelle dans l'éducation nationale et que le texte de cadrage prévoit qu'il n'y ait pas plus de deux professeurs différents face aux élèves sur une année.

Face à la situation actuelle marquée par de nombreux refus des professeurs d'assurer le rôle futur de professeurs référents, MM Allal et Chudeau invitent le SIA à se positionner en marquant son opposition à cette posture syndicale. Devant la demande du SIA concernant

la rémunération des professeurs référents, également source d'inquiétudes sur terrain, P. Allal indique que les incertitudes seront prochainement levées par la publication d'une circulaire.

Au terme de l'échange Robert Prospérini rappelle les trois points de vigilance qui doivent retenir absolument l'attention du Ministre en cette première année de mise en place du dispositif destiné à des lauréats aux concours n'ayant pas eu une formation universitaire adaptée au processus de maîtrise :

- vigilance sur les implantations ;
- vigilance sur les situations 18/18<sup>ème</sup> qui doivent être absolument évitées en début d'année scolaire pour la prise de fonction accompagnée des professeurs stagiaires ;
- vigilance sur des situations qui nécessiteraient des remplacements en cours d'année et qui doivent elles aussi si possible être évitées dans les organisations retenues.

### **Frais de déplacement**

La situation des IA-IPR est rendu plus difficile encore aujourd'hui par le non remboursement de frais de déplacements depuis plusieurs mois, du fait, semble t-il, du non fonctionnement de l'application informatique retenue par le Ministère.

Le SIA rappelle qu'il revendique depuis plusieurs années l'octroi d'une voiture qui selon l'audit commandité en 2008 par le Ministre lui-même pourrait être réalisé en crédit-bail sans surcoût pour l'Etat.

R. Chudeau émet la crainte qu'une telle décision ne soit un précédent que pourrait revendiquer d'autres catégories professionnelles. R. Prosperini rappelle que l'étude montre que cette mise à disposition est d'un coût financier nul pour les agents parcourant au moins 9000 Kms/an, elle pourrait donc ne concerner à quelques exceptions près, que les IA IPR. R. Chudeau s'engage à proposer la mise à l'étude de cette proposition dans une ou deux académies assez étendues: Les académie de Toulouse et d'Orléans-Tours sont avancées.

### **ICA - Échelle de rémunération**

Sur le rattrapage de l'augmentation 2009, R. Chudeau indique que toutes les difficultés sont aujourd'hui derrière nous. Des disparités ne pouvant pas exister du fait du cadrage très précis énoncé dans la circulaire DE/DAF chargée de mettre en œuvre ce rattrapage. R. Prosperini en est moins certain et se propose de faire connaître au directeur les situations non conformes aux engagements.

A propos de la modulation de l'ICA 2010 et des disparités existant entre académies dans sa mise en œuvre, MM Allal et Chudeau indiquent que l'ensemble des textes organisant cette modulation sont aujourd'hui parus. La culture de l'évaluation à partir de critères objectifs, dont la lettre de mission sera un élément clé, doit dorénavant animer les réflexions au sein des académies. Des formations seront prévues afin que les DRH se l'approprient et que la modulation ne se résume pas comme il est aujourd'hui bien souvent le cas au repérage d'IPR non soumis à la modulation, d'autres soumis à une modulation intermédiaire et quelques rares à une modulation maximale « non critériée » de façon transparente. Le SIA demande à ce que les IA-IPR soient formées également à cette nouvelle culture.

Pour ce qui est du niveau de l'ICA que le SIA juge tout à fait insuffisante, R. Chudeau indique que ce sujet peut être mis sur la table des discussions. Le SIA rappelle en effet

que cette prime ne représente aujourd'hui qu'au plus 17% du salaire alors que pour les hauts fonctionnaires elle est habituellement d'au moins 40%.

Le directeur précise que cette revalorisation de l'ICA se fera dans le cadre de la mise en place d'une PFR (Prime de fonction et de résultat) permettant une modulation plus grande tenant compte en particulier des différentes fonctions occupées par les IA. R. Chudeau se dit prêt à ouvrir des discussions sur ce sujet. Le SIA fait part de sa disponibilité.

Enfin le SIA rappelle qu'il demande l'ouverture de négociations sur l'échelle indiciaire de rémunération qui devrait permettre aux IA d'accéder à l'échelle lettre C.

Le Directeur indique qu'on peut envisager d'ouvrir la discussion dans le cadre de la GRAF (accès à des indices fonctionnels au sein d'un grade). Ce pourrait être une voie d'entrée et le SIA se dit là aussi prêt à en débattre.

Les rapporteurs

Claude Dietrich, Yves Peuziat, Robert Prosperini